members differed from the one produced at the first reading. The first change in the Bill, he would now say, was the boundary proposed for the new Province. It would be remembered that the boundary from east to west commenced at 96 degrees and extended to 98 degrees 15 minutes. They desired to change the boundary, allowing it to run to the meridian, 99 degrees west. At the same time power would be held to increase the boundaries of the Province towards the west. The reason why the Government introducted the Bill with the former limitations, and leaving especially the settlement of Portage la Prairie, concerning which a good deal of remark had been made, was, that the Government had reason to believe that the people of Portage la Prairie were averse to being connected with the people of Red River. It was known to all that two years ago they were in pacific but still open resistance to authorities at Fort Garry. Two years ago they established a Republic known as the Republic of Manitoba, not the Province of Manitoba. They preferred a separation so as to govern themselves rather than to be connected with the government then existing at Fort Garry. In addition to that they were informed that the people at Portage la Prairie would prefer remaining out of the New Province to coming into it. The Government had made considerable enquiries since that time and had been told that it would be for the interests of those people to come into the Province of Manitoba. Now that it was proposed to organize a regular Government in the Settlement, the Government understood that although originally it was the desire of those people to stand alone, they preferred now to come into the Province. Under the altered circumstances, and owing to the representations of the Rev. Mr. Fletcher, the Government had altered the original Bill so as to include Portage la Prairie in the new Province. At the same time Mr. Fletcher was fair enough to state that individually he would prefer to have the Settlement remain outside it. Under these circumstances, and more especially as it was not only insinuated, but asserted that the fact of the western line of Manitoba being placed there, it had been done for the purpose of making Manitoba a kind of French-Canadian reserve, the Government altered that portion of the Bill, which fixed the western boundary at 98 degrees, 15 minutes, with the power of extending westward hereafter, in the meantime extending the boundary to 99 degrees, which would bring in Portage la Prairie and all the settlements, in fact, which existed in that direction.

mains des députés, diffère de celle qui a été présentée en première lecture. Le premier changement de ce projet, dirait-il, concerne la frontière proposée pour la nouvelle province. Il ne faut pas oublier que la frontière d'est en ouest commence à 96 degrés et s'étend jusqu'à 98 degrés 15 minutes. La province désire changer la frontière de telle sorte qu'elle se rende jusqu'au méridien, soit 99 degrés à l'ouest. En même temps, le mandat sera maintenu pour étendre la frontière de la province vers l'ouest. La raison pour laquelle le Gouvernement a présenté le projet de loi avec les limites précédentes, en laissant de côté, notamment la localité de Portage la Prairie, au sujet de laquelle on a fait un bon nombre de remarques, c'est que le Gouvernement a des raisons de croire que les habitants de Portage la Prairie s'opposent à l'idée d'être rattachés à ceux de la Rivière Rouge. Nul n'ignore que deux ans auparavant, ils opposaient une résistance non violente, mais déclarée, aux autorités de Fort Garry. Ils ont, il y a deux ans, fondé une république appelée République et non Province du Manitoba. Ils ont préféré une séparation afin de pouvoir se gouverner eux-mêmes plutôt que d'être rattachés au gouvernement alors existant à Fort Garry. Le Gouvernement a, en outre, été avisé que les habitants de Portage la Prairie préféraient rester en dehors de la nouvelle province plutôt que d'y adhérer. Le Gouvernement a, depuis ce temps, mené un grand nombre d'enquêtes et entendu dire que cette population aurait tout intérêt à faire partie de la province du Manitoba. Maintenant qu'il est question d'instaurer un gouvernement régulier dans cette localité, le Gouvernement comprend que, même si, à l'origine, ces habitants souhaitaient s'organiser eux-mêmes, ils préféraient actuellement se joindre à la province. Étant donné le changement de circonstances et devant l'exposé des faits du révérend Fletcher, le Gouvernement a modifié le projet de loi initial de façon à inclure Portage la Prairie dans la nouvelle province. Néanmoins, M. Fletcher est assez honnête pour reconnaître que, personnellement, il préfère que cette localité reste en dehors de la province. État donné ces circonstances, et surtout parce qu'on a, non seulement laissé entendre, mais affirmé clairement que le fait que la ligne occidentale du Manitoba était placée à cet endroit, avait pour objet de faire du Manitoba une sorte de réserve franco-canadienne; le Gouvernement a modifié ce passage du projet de loi qui fixe la frontière occidentale à 98 degrés 15 minutes, avec la possibilité de l'étendre à l'ouest ultérieurement, en étendant dans l'intervalle la frontière à 99 degrés, et groupant ainsi Portage la Prairie et toutes les agglomérations qui, en fait, se trouvent dans cette direction.